



© Les Dernières Nouvelles d'Alsace - 15/12/2006 - Droits de reproduction et de diffusion réservés

## Sélestat

### Lièpvre / Sécurité routière

# Radars fixes : bientôt

A Bois-L'Abbesse, dans une zone limitée à 70 km/h, le panneau est déjà installé, pas le radar automatique : il ne devrait pas tarder, mais plutôt en début d'année prochaine.

"Pour votre sécurité, contrôles automatiques" : le panneau a déjà provoqué plus d'un coup de frein d'automobilistes pressés dans le hameau de Bois-L'Abbesse, limité à 70 km/h. Mais pas de "boîte à chaussures" qui suit : elle n'est pas encore installée.

## A cet endroit, il y a eu un mort et trois blessés graves

Le radar automatique fonctionnera-t-il pour Noël ? « Ça me semble compromis » souligne le sous-préfet de Ribeauvillé, Michel Paillisse, particulièrement chargé des questions de sécurité routière, « ce que je peux vous dire, c'est que la date de mise en service des radars fixes est arrêtée conjointement par le préfet et le procureur territorialement compétent ».

A la direction départementale de l'équipement (DDE), on nous précise que le génie civil a été mis en oeuvre en octobre dernier et que la pose de l'appareil doit se faire avant fin décembre. Il ne sera opérationnel qu'après plusieurs phases de test par télé distance, tant pour son fonctionnement technique au centre de Lille que pour la prise des infractions, l'envoi au centre national de traitement de Rennes. Mais la décision d'implanter un radar à cet endroit remonte au 29 juin dernier : quand la direction du projet interministériel de contrôle automatisé avait donné son accord, suite à la proposition du préfet. « Les propositions du préfet sont faites après concertation avec les procureurs de la République, et les gestionnaires des routes concernées (le conseil général pour les routes départementales) » souligne Michel Paillisse.

Les sites susceptibles de recevoir des radars fixes sont identifiés via des études. « Dans le cadre du déploiement des radars automatiques, les critères qui président à leur mise en place prennent notamment en compte le caractère accidentogène des lieux, le lien établi entre accidents et vitesses pratiquées, la difficulté d'effectuer des contrôles humains ainsi que les contraintes techniques de liaisons aux réseaux » explique Patrick Vuilleminot, responsable par



Une zone limitée à 70 km/h. (Photo DNA)

Pour zoomer, cliquez sur une image

## Et la nouvelle route ?

« Pour moi, tout ce qui va dans le sens de la sécurité va dans le bon sens » souligne tout de go André Wandoch, président de l'association "RN 59 Sécurité", « je ne suis pas opposé au principe des radars automatiques, dans la mesure où il y a des résultats en terme de vies humaines ». Mais allant plus loin dans la réflexion, il souligne : « on ne traite pas les problèmes de sécurité seulement en mettant des radars. Cette route restera dangereuse. En fait, ce radar, c'est un pied de nez pour ceux qui se battent pour un nouveau tronçon entre Val-de-Villé et Lièpvre. »

En substance, il pense qu'implanter à cet endroit un instrument aussi coûteux (le chiffre ne nous a pas été communiqué par les autorités), veut également dire que la route principale où le radar est placé ne sera pas contournée...

Le président Wandoch pense que « on devrait plutôt investir dans l'étude d'une nouvelle route que de mettre un radar. De toute façon, il n'y a rien avant 2012/2013, les hommes politiques de la vallée ne se bougent pas. » Il prend l'exemple des cuisines Schmidt qui continuent à investir, mais à Sélestat, et ce ne sont pas les seuls industriels qui lorgnent vers la plaine. « Faudra-t-il une nouvelle catastrophe économique pour que les gens se mobilisent pour une nouvelle route ? » André Wandoch prévoit de toute façon que « quand le tunnel va rouvrir, ça va être une horreur entre Sélestat et Sainte-Marie-aux-Mines ».

A.M.

interim de la cellule sécurité routière à la DDE.

Ainsi, lors de l'étude de l'accidentologie de la route nationale 59, il est ressorti que l'on était en présence d'une zone d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC) de niveau 1 à Bois-L'Abbesse, pour les périodes de 1998 à 2002 ainsi que pour 1999 à 2003. Le niveau 1 représente au moins quatre accidents corporels avec quatre victimes graves sur 850 m (le niveau 2, au moins sept accidents avec sept victimes, le niveau 3 au moins 10 accidents avec 10 victimes). Depuis 2005, il n'existe plus de ZAAC de niveau 3 dans le département du Haut-Rhin.

« Il ressort de la lecture des procédures d'accidents à Bois-l'Abbesse (neuf pour cette section en cinq ans), un manque de contrôle et de maîtrise des véhicules certainement dû à la vitesse non adaptée à la configuration de la route. Ces accidents ont eu comme conséquences un mort, trois blessés graves, huit blessés légers et six indemnes » analyse Patrick Vuilleminot. Il reste donc quelques jours pour s'habituer à vraiment lever le pied. Après, le flash se mettra en route, mais seulement dans le sens Sélestat-Lièpvre.

**Anne Muller**

Édition du Ven 15 déc. 2006

---

**Page imprimée depuis l'adresse:**

[http://www.dna.fr/alsace/selestat/20061215\\_DNA007657.html](http://www.dna.fr/alsace/selestat/20061215_DNA007657.html)

Les Dernières Nouvelles d'Alsace n'autorisent qu'un usage strictement personnel de cet article, limité à un enregistreur ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de s. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable en adressant votre demande par e-mail à [serviceclie](mailto:serviceclie)